

## La politique et la politique de présence

Par Roger MATHIEU

A la suite de décisions prises par leurs congrès respectifs, à Winnipeg et à Montréal, le Congrès du Travail du Canada et le Parti Social Démocratique ont formé un comité conjoint auquel ils ont confié la mission d'étudier la possibilité de fonder un nouveau parti politique canadien, parti qui aurait pour but de servir réellement le bien commun de toute la nation et non pas seulement l'intérêt d'une minorité privilégiée comme c'est le cas depuis trop longtemps. Ce comité conjoint a désigné trois de ses membres, MM. Claude Jodoin et William Dodge, du Congrès du Travail du Canada, et Frank Scott, du Parti Social Démocratique, pour entamer des pourparlers avec la C.T.C.C. dans le but de découvrir si notre Confédération serait éventuellement disposée à contribuer au lancement du nouveau parti politique projeté.

A sa dernière réunion, le Bureau Confédéral de la C.T.C.C. a accepté l'invitation de ce sous-comité et a choisi le secrétaire général, le confrère Jean Marchand, le président de la Fédération de la Métallurgie, le confrère Gérard Picard, et le soussigné pour représenter la C.T.C.C. aux pourparlers qui auront lieu en vue de la fondation d'un nouveau parti politique et de la formulation de son programme.

Jusqu'ici, le Congrès de la C.T.C.C. s'est toujours opposé à toute action politique partisane, qu'il s'agisse d'affiliation à un parti politique ou de l'appui de notre mouvement à un parti quelconque. Cette attitude de la C.T.C.C. ne signifie pas cependant que notre centrale syndicale sous-estime l'influence de la politique sur la société et ses institutions, et elle ne doit pas davantage être interprétée comme une renonciation à s'occuper de la politique d'une façon directe ou indirecte un jour ou l'autre. Au contraire, cette neutralité officielle est la formule que nous avons choisie pour dire aux partis politiques que notre mouvement ne les considère pas dignes de notre confiance et de notre appui.

En effet, les travailleurs en général et le syndicalisme en particulier sont loin d'avoir été choyés jusqu'ici par les partis politiques qui ont dirigé, à un moment ou à un autre, les affaires publiques, tant sur le plan fédéral que provincial. Non seulement les travailleurs et le syndicalisme n'ont pas été choyés, mais ils ont généralement été ignorés ou systématiquement persécutés. Tous nos mémoires à Ottawa et à Québec ont été relégués aux oubliettes et on s'obstine à ne pas vouloir supprimer la législation hostile au syndicalisme, à ne pas vouloir corriger celle qui est la source ou la consécration d'injustices flagrantes pour les travailleurs et à ne pas vouloir adopter celle qui servirait vraiment le bien commun.

Pas plus aujourd'hui que dans le passé, les dirigeants, militants et membres de la C.T.C.C. ne souhaitent l'arrivée au pouvoir, que ce soit à Québec ou Ottawa, d'un parti ouvrier qui aurait pour but de servir exclusivement les intérêts de la classe ouvrière au détriment des autres classes de la société. Nous attendons cependant avec impatience le jour où les législateurs évolueront dans un contexte tel qu'ils devront et pour-

(Suite à la page 2)



Vol. XXXIV — No 44

Ottawa, 12 décembre 1958

### Le syndicalisme partout!

## Les réalisateurs de T.V. s'organisent à Radio-Canada

Première assemblée avec Gérard Picard, Pierre Vadboncoeur, Jean-Robert Gauthier et Paul-Emile Petit

Après avoir circulé depuis plusieurs semaines à l'état de rumeur, la nouvelle se trouve aujourd'hui confirmée: les réalisateurs de Radio-Canada seront bientôt formés en syndicat professionnel.

Sur un grand total de 83 réalisateurs, 62 avaient déjà signé des cartes de membres quand "Le Travail" est allé sous presse. C'est dire que l'organisation est très avancée. Mais les militants du nouveau syndicat ne songent pas à s'arrêter en si bonne route et comptent que la totalité des réalisateurs fera éventuellement partie du syndicat.

Il est donc plus que probable que le réalisateur des émissions télévisées que vous regarderez ce soir ou de-

main est déjà un de vos "confrères". Il est encore trop tôt pour faire connaître par leurs noms les promoteurs du syndicat, mais l'élection d'un exécutif ne saurait tarder.

Ce qui a rendu possible une initiative dont le besoin se fait sentir depuis déjà assez longtemps? "Sans doute avons-nous été favorisés, répond l'un des tout premiers réalisateurs."

(Suite à la page 2)



BERTHIO

V'là un gréviste qui a suivi toutes les procédures "légales", déclaré une grève dans les délais "légaux" et fait du piquetage "légal"...

### A SOREL:

## UN VIEUX PROBLEME Qui paye pour les retards?

L'échec des pourparlers pour mettre fin à la grève de Sorel Industries souligne l'existence d'un vieux problème qui a la vie très dure: celui de la rétroactivité.

En effet, l'offre de la compagnie comportait une augmentation rétroactive au 1er mai 1958, alors que la convention est expirée depuis plus d'un an.

Personne ne s'étonnera de ce que les grévistes, à 90% des votes au cours d'un scrutin secret, aient rejeté cette proposition. Quoi de plus facile, en effet, si nous donnions cette chance aux employeurs, que de traîner les négociations le plus longtemps possible pour réaliser

une économie aux dépens des travailleurs?

Contre cette rétroactivité partielle, on peut citer des autorités qui ne sont pas précisément syndicalistes, celle par exemple de M. Maurice Duplessis. Le premier ministre a déjà déclaré, et publiquement, que la rétroactivité devrait toujours couvrir la période entière des négociations.

Si M. Duplessis admet cette évidence, il faut être singulièrement retardataire pour la contester!

## DES CRIS DE MORT...!

Dans un petit journal imprimé à Québec et totalement dévoué aux intérêts de l'Union nationale (à son capital aussi, d'ailleurs) on relève, à la date du 27 novembre, les lignes suivantes:

*"Nous voici donc, aujourd'hui, devant le spectacle de dirigeants d'unions qui, au lieu de s'occuper du bien-être des unionistes, préfèrent mousser leur propre intérêt personnel en orientant les unions vers la politique. On a aussi le spectacle d'éducateurs en qui les parents et les autorités universitaires font confiance et qui poussent la jeunesse vers une action politique gauchiste."*

De quoi pensez-vous qu'il est question, dans le reste de cet article? D'officiers syndicaux qui ont annoncé leur candidature pour les prochaines élections? De professeurs d'université qui font de la propagande communiste?

Mais non. Pas du tout. Rien de tel ne s'est produit.

Il s'agit simplement de deux faits que vous connaissez déjà. Si vous ne pouvez les reconnaître dans ce commentaire, c'est qu'ils sont grossis à la loupe d'une partisanerie maladroite et qui plus est, d'une partisanerie qui a peur.

Le premier fait, c'est la résolution votée par la FTQ relativement à l'action politique; le second, c'est le fait que M. Pierre Dansereau, doyen de la Faculté des Sciences à l'Université de Montréal, ait été déjà président du Rassemblement, mouvement d'éducation et d'action démocratique.

Mais pour les journaux duplessistes, toute action politique, à l'exception de celle conduite par les politiciens de l'Union nationale, représente un crime d'égoïsme et d'ambition personnelle. Et toute action démocratique, fût-elle dénuée de la moindre partisanerie, devient une entreprise gauchiste.

Pourtant, les politiciens et les journaux duplessistes devraient être les derniers à s'étonner quand des syndicalistes et des universitaires s'intéressent à la chose publique: M. Duplessis persécute depuis quatorze ans les syndicats et affame depuis quatorze ans les universités.

Entendez-vous souvent les grosses compagnies se plaindre du gouvernement actuel de notre province? Mais non. Jamais. Et pour cause...

Quand on fait la politique des possédants, aux dépens du peuple et des institutions de culture, les syndicalistes et les universitaires crient: "Au feu! Danger!" Pour les faire taire, M. Duplessis n'a qu'à faire la politique du bien commun.

Mais qu'il se prépare les oreilles, car il entendra alors des cris de mort de la part de l'Aluminum Company, par exemple, ou de la Corporation du Gaz naturel...

Gérard PELLETIER

### Encouragez nos ANNONCEURS

ABONNES DE QUEBEC  
ECOUTEZ LA RADIO  
Poste CHRC

"La Vie Ouvrière dans Québec"  
chaque dimanche matin de 11 h. à 11 h. 15

# NOUVELLES et commentaires

## Pour bloquer le chômage

A l'occasion d'une journée d'étude à Jonquière, Pierre Harvey, professeur d'économie à l'École des Hautes Etudes de Montréal, a étudié les remèdes possibles au chômage.

Après avoir étudié les grandes dépressions de l'histoire récente et défini les différents types de chômage qui rongent notre économie,

## Les réalisateurs...

(Suite de la page 1)

miers signataires, par le fait que la négociation des contrats individuels s'avérait plus difficile que par les années passées. Nous y pensions depuis longtemps: les difficultés récentes ont fait le reste."

Vendredi soir le 5 décembre, le Syndicat a tenu sa première réunion au Salon Rouge de l'Hôtel Windsor, à Montréal. Les réalisateurs avaient invité pour les consulter MM. Gérard Picard, président de la Fédération des Métallos, Pierre Vadboncoeur et Jean-Robert Gauthier, aviseurs techniques à la C.T.C.C. et Paul-Emile Petit, organisateur.

M. Harvey a conclu que l'intervention de l'état est indispensable pour lutter contre ce fléau. Seule l'action gouvernementale, a dit M. Harvey, peut efficacement stabiliser l'économie.

\* \* \*

## Bien-être des Canadiens

Le quotidien Le Soleil, de Québec, signalait récemment à ses lecteurs un document publié par le Conseil canadien du Bien-Etre social et qui traite de la sécurité sociale au Canada. Il s'agit d'un document de travail sur lequel les agences de service social tiennent des journées d'étude à travers tout le pays.

A preuve que ce document nous intéresse, voici comment le quotidien québécois en résume la partie qui traite de l'assurance chômage et des pensions:

Une recommandation du Conseil demande que le régime d'assurance-chômage soit étendu à un plus grand nombre de gens comme par exemple les travailleurs agricoles, les instituteurs, les employés des hôpitaux et des services de bien-être, les fonctionnaires des gouver-

nements, et les personnes salariées au-dessus des niveaux actuels de revenu fixés par la loi d'Assurance-Chômage.

Une autre proposition insiste sur la révision périodique des taux des pensions de manière à les adapter aux fluctuations du dollar et à la condition des temps; les pensionnés recevront ainsi une allocation qui sera compatible avec l'évolution du niveau de vie et le mouvement progressif du régime économique.

\* \* \*

## Mieux vaut tard

Un communiqué émanant de Québec annonce que le gouvernement provincial votera une loi relative au chômage.

Jusqu'ici, le Québec était la seule province qui n'avait pas encore signé l'entente à l'effet que le gouvernement fédéral défraie 50% du coût des allocations versées par les municipalités aux travailleurs qui ne reçoivent plus de prestations d'assurance-chômage.

Mieux vaut tard que jamais.

## La politique et la...

(Suite de la page 1)

ront servir le bien commun et toutes les classes de la société. Un nouveau parti verra-t-il le jour prochainement au Canada? Dans l'affirmative, s'agira-t-il d'un parti vraiment démocratique? Méritera-t-il que la C.T.C.C. s'y affilie? Ou vaudra-t-il mieux qu'elle se limite à encourager ses membres à en faire partie? Ou bien, pour une raison ou pour une autre, s'agira-t-il d'un parti avec lequel la C.T.C.C. préférera n'avoir aucun lien direct ou indirect?

Avant de répondre à ces questions que nous devons nous poser un jour ou l'autre, il est sage que notre Bureau Confédéral se renseigne et qu'à cette fin il délègue certains de ses membres qui lui feront un rapport complet des pourparlers en cours.

Le syndicalisme revendique depuis toujours une représentation adéquate pour les travailleurs partout où leurs intérêts et leur sort sont en jeu. Ce droit de représentation nous étant reconnu par ceux qui projettent de fonder un nouveau parti politique, notre Bureau Confédéral s'en est prévalu et a unanimement décidé que la C.T.C.C. serait présente. C'est ainsi que notre mouvement sera en mesure de dire à qui de droit ce qu'il attend d'un parti politique qui veut être au service du bien commun. C'est ainsi que nous pourrions dire notre mot dans l'élaboration du programme du parti projeté. C'est ainsi que nous pourrions exiger des cadres vraiment démocratiques grâce auxquels les économiquement faibles seront en mesure de jouer un rôle aussi influent que les souscripteurs à la caisse électorale dans les partis traditionnels.

Il va sans dire que ce ne sont pas les trois représentants du Bureau Confédéral qui décideront de la participation ou de la non-participation éventuelle de la C.T.C.C. à la nouvelle formation politique. Ce n'est pas davantage au Bureau Confédéral qu'il appartient de prendre une telle décision, mais bien au Congrès.

Jusqu'à ce que notre Congrès revise ses positions sur le plan de la politique, si jamais il juge à propos de les reviser, intensifions notre travail d'éducation politique parmi les travailleurs en général et auprès de nos syndiqués en particulier, sans négliger l'éducation politique qui est peut-être la plus urgente actuelle, celle des partis eux-mêmes. Et n'est-il pas plausible de croire qu'un parti en gestation est plus susceptible d'être influencé par nous que ne le sont en réalité les vieux partis? Ceux-ci ont d'ailleurs prouvé il y a déjà longtemps qu'ils sont imperméables à tout ce qui vient de la classe ouvrière.

## Fernand Pion

Courtier d'assurances

590 CADILLAC, Montréal (5)

Tél: bureau VI. 9-2121

domicile CL. 9-2839



CIGARETTES  
EXPORT "A"  
BOUT FILTRE



Organe officiel de la  
Confédération des  
Travailleurs Catholiques  
du Canada (CTCC)

Paraît tous les deux vendredis

Directeur:  
FERNAND BOURRET  
Intérimaire:  
GERARD PELLETIER

Bureaux: 8227, boul. St-Laurent,  
Montréal • DU. 7-3701

Abonnement: un an, \$1.50  
le numéro, 5 cents

Publié par la Confédération des  
Travailleurs Catholiques du  
Canada (CTCC) et imprimé par  
"Le Droit", 375 rue Rideau,  
Ottawa, Ont.

89 IMPRIMERIE ALLIÉE

Autorisé comme envoi postal  
de la deuxième classe.  
Ministère des Postes, Ottawa

# Femmes syndiquées

## UNE ENQUÊTE

### sur Vos problèmes

Les dirigeants de la C.T.C.C. constatant le peu de participation des femmes à la vie syndicale ont confié à Mademoiselle Marguerite Roy la tâche de faire enquête auprès des travailleuses pour découvrir les raisons de cette passivité.

Actuellement la participation féminine à la vie syndicale est presque nulle. Cet état de choses ne peut plus durer sous peine de paralyser l'expansion et le dynamisme de la C.T.C.C. dans tous les secteurs où la femme constitue la majorité de la main-d'oeuvre: hôpitaux, manufacture de vêtements, textile, commerce. Ce serait une catastrophe pour les travailleuses de ne pas pouvoir compter sur la protection qu'offre le syndicalisme qui est devenu un rouage de la vie moderne. Toutes nous savons qu'il est fini le temps où la jeune fille demeurait au foyer paternel jusqu'à l'heure de son mariage; où il était impensable qu'une femme mariée puisse travailler ailleurs que dans la maison. Cette époque est bien révolue et la femme tout comme l'homme est appelée à faire connaissance avec

le marché du travail et ses injustices. Si l'homme qui a précédé la femme dans le domaine du travail rémunéré a dû créer le syndicalisme pour se protéger des injustices du régime industriel, la femme devenue à son tour salariée devra nécessairement recourir au même moyen de défense. Comme l'homme elle devra participer activement à la vie du mouvement, c'est-à-dire assister aux assemblées, accepter des charges d'officières et ce, sous peine de payer une contribution pour être à demi-protégée, car avec toute la bonne volonté du monde on ne peut réprimer des abus qu'on ne connaît pas, ni régler des griefs dont on ignore l'existence.

Les travailleuses doivent donc prendre leur sort en main, s'occuper de la chose syndicale, faire connaître leurs problèmes particuliers. Une chance vous est donnée de poser ce geste, mesdames et mesdemoiselles, avec l'enquête lancée actuellement.

Un questionnaire vous sera adressé sous peu, nous vous invitons instamment toutes et chacune à y répondre. Il sera facile et ne demandera que quelques minutes de votre temps. Répondez-y vous-mêmes et parlez-en dans votre milieu de travail, insistez pour que toutes vos compagnes y répondent. Il y a 15,000 femmes syndiquées dans la C.T.C.C. Nous espérons qu'au moins la moitié voudra nous faire connaître ses problèmes. La C.T.C.C. a investi une certaine somme dans cette enquête, il ne faudrait pas que par votre négligence, cet argent, qui est le vôtre en somme, soit perdu.

Nous sommes sûrs, que toutes celles qui liront cet article, se feront un devoir de répondre au questionnaire dès qu'elles le recevront, qu'elles encourageront leurs compagnes de travail à en faire autant. Si quelque nouvelle syndiquée ne recevait pas sa copie du questionnaire écrivez à: Mademoiselle Marguerite Roy, 3805 Marlowe, Montréal, qui se fera un plaisir de vous envoyer le nombre de copies nécessaires pour que toutes vos compagnes puissent participer à cette grande enquête qui situera le problème de la femme syndiquée sous un angle véritable et permettra aux dirigeants de prendre les initiatives qui s'imposent pour que la femme s'incorpore véritablement au mouvement ouvrier et devienne ainsi un actif pour la C.T.C.C.

## Affiliation: oui!

## Assimilation: non!

### Déclaration du Président à une journée d'étude du Conseil central de Granby

"L'affiliation de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada au Congrès des Travailleurs canadiens serait une chose excellente en elle-même, pourvu qu'elle n'entraîne pas l'assimilation totale de notre mouvement."

Telle est la déclaration faite la semaine dernière par le Président général aux participants d'une journée d'étude, tenue à l'hôtel Windsor de Granby, sous le patronage du Conseil central de cette ville.

Roger Mathieu a expliqué ensuite comment le Congrès de la C.T.C.C. avait envisagé le problème, lors de sa dernière session en septembre dernier. Le fait que les délégués aient décidé, après un long débat, de nommer un comité de quinze membres et de lui donner carte blanche pour négocier avec le C.T.C. l'affiliation de notre centrale, indique que le principe de cette affiliation est admis par l'immense majorité à l'intérieur de la C.T.C.C.

Et le second fait, c'est-à-

dire la nécessité de négociations, indique d'autre part que le Congrès veut éviter l'assimilation de la C.T.C.C. par le C.T.C., c'est-à-dire la disparition de notre mouvement.

"Notre mouvement, a dit le président, a des idées qui lui sont propres et auxquelles il tient. Il veut les diffuser, les faire rayonner le plus largement possible, ce qui le pousse à rechercher les contacts les plus étroits et les plus suivis avec les travailleurs canadiens."

Au cours de la journée d'étude, qui portait sur les problèmes de l'affiliation et de la déconfessionnalisation de la C.T.C.C., les militants de Granby ont eu l'occasion à la fois de se renseigner plus adéquatement sur tous les faits en cause dans ces deux questions. Ils ont eu aussi l'occasion de se former une opinion et de connaître celles de leurs confrères syndiqués.



A l'issue de la journée d'étude de Granby, échange d'impressions entre Marcel Larmache, président du conseil central de Granby, notre président général Roger Mathieu, Roger Dupuis, président du comité d'éducation, Jeanne Duval, vice-présidente de la C.T.C.C. et René Gosselin, président de la Fédération du Textile.

## La Vie Ouvrière

SUR LE RESEAU FRANÇAIS DE RADIO-CANADA

Tous les jeudis soir: de 7.15 à 7.45 h.

Animateur:  
Jean-Paul Lefebvre

Commentateurs:  
Gérald Pelletier  
et Jean Philip

Réalisateur:  
Louis-Laurent Hardy

Bulletin de nouvelles:  
Philippe Vaillancourt

# - POURQUOI? -

## La raison d'un prélèvement spécial

par Jean Marchand

Le Bureau confédéral, à sa réunion du 15 novembre dernier, tenue à Québec, a décidé, à l'unanimité de ses membres, de décréter un prélèvement spécial afin de permettre à la C.T.C.C. de rencontrer des obligations urgentes et de la mettre en position de continuer à défendre efficacement les travailleurs.

Le montant du prélèvement a été fixé à \$3.00 par membre pour tous

les adhérents des syndicats affiliés à la C.T.C.C., à l'exception des syndiqués des services publics qui n'auront que \$2.00 à payer. (Employés des corporations municipales et scolaires et employés d'hôpitaux).

Le prélèvement doit être versé au trésorier de la C.T.C.C. d'ici le 31 mai prochain.

La C.T.C.C. espère obtenir ainsi une somme d'environ \$225,000.

### Pourquoi un prélèvement ?

Tous les travailleurs sont fiers de la C.T.C.C. car elle est militante et combative. Depuis plusieurs années, elle est à l'avant-garde de la lutte pour l'émancipation ouvrière et, malgré tous les obstacles, elle conserve jalousement son poste.

Mais, justement parce qu'elle s'est donné pour mission de libérer les ouvriers de l'assujettissement économique et social dans lequel on les a toujours tenus, la C.T.C.C. s'est créé une foule d'ennemis qui la harcèlent constamment. Les gros intérêts financiers, qui étaient habitués d'exploiter à leur guise "la main-d'oeuvre docile et à bon marché" de la province de Québec, voient d'un mauvais oeil notre mouvement. Ils lui préfèrent des unions plus sages. Et, comme ces "gros intérêts" ont des marionnettes dans presque toutes les sphères de la société, la C.T.C.C. rencontre des adversaires acharnés dans des milieux où normalement elle devrait trouver de la sympathie.

Il n'est donc pas surprenant de constater que la C.T.C.C. doit continuellement lutter sur plusieurs fronts. Cette lutte commence habituellement au stade de l'organisation, par des congédiements pour activité syndicale, pour se continuer devant la Commission de Relations ouvrières, les tribunaux d'arbitrage et judiciaires et se terminer, bien souvent, à l'arrêt de travail.

Nous ne nions pas qu'un grand nombre de nos syndicats ont réussi à établir des relations normales avec le patronat mais, la C.T.C.C. reste la centrale syndicale qui, compte tenu de son importance, a le plus grand nombre de combats à livrer pour la défense des travailleurs.

### Au-delà de deux millions depuis deux ans

Depuis une couple d'années, il en a coûté au-delà de deux millions de dollars à la C.T.C.C. et ses corps affiliés pour défendre les travailleurs impliqués dans des arrêts de travail ou des procédures judiciaires.

Si la C.T.C.C. et ses dirigeants avaient eu un esprit "capitaliste", ils auraient pu refuser de lutter et abandonner les travailleurs à leur sort. Dans ce cas, ils auraient pu accumuler des sommes d'argent considérables dans les caisses et assurer la sécurité des officiers et des permanents syndicaux. Ces derniers se seraient, du même coup, créé une belle réputation de sagesse auprès de la grande bourgeoisie et, comme vous le savez, une telle réputation est souvent rentable...

Mais nous savons que ce n'est pas là la conception que les travailleurs se font de leur organisation syndicale. Ils sont, et ont été, tellement exploités qu'ils ne peuvent à peu près plus compter que sur leur mouvement syndical pour se libérer de leur servitude. Ce mouvement, ils le veulent libre, militant et progressif.

### Qui va payer ?

Si nous voulons que notre mouvement reste libre, militant et progressif il faut lui donner les moyens financiers de défendre efficacement les travailleurs. L'argent nécessaire, nous ne pouvons aller le chercher chez les employeurs ou les gouvernements. Il nous faut faire appel à nos syndiqués. Si les syndiqués ne sont pas prêts à faire les sacrifices nécessaires pour maintenir l'indépendance et l'efficacité de leur organisation, il faudra croire qu'ils n'ont pas la maturité voulue pour s'émanciper et prendre la place qui

leur revient dans la société.

### Appel aux militants et officiers

Nous adressons un appel pressant aux officiers et militants syndicaux pour qu'ils appuient fermement la C.T.C.C. à l'occasion du prélèvement spécial. La C.T.C.C. ne demande rien pour elle-même; elle désire simplement être en mesure d'aider les milliers d'ouvriers qui ont besoin de secours. Si les syndiqués ne comprennent pas cela, qui comprendra?

### Collaboration assurée

La C.T.C.C. est déjà assurée de la collaboration active de la plupart des fédérations et des conseils centraux. Plusieurs gros syndicats, qui ont déjà avancé des sommes imposantes à la C.T.C.C., ont immédiatement signifié leur intention de payer rapidement le prélèvement. Nous sommes convaincus que, dans l'ensemble, nos corps affiliés ne se feront pas tirer l'oreille et fourniront à la C.T.C.C. les armes nécessaires à la continuation de la grande lutte que nous sommes collectivement engagés à livrer au nom des travailleurs.

### Valleyfield

Lors de son assemblée du 2 décembre dernier, l'Union Canadienne des Employés Municipaux de Valleyfield Inc., a procédé à l'élection de ses officiers pour le terme 1958-59.

Les officiers élus sont: MM. Georges Paquette, président; Trefflé Lefebvre, vice-président; Gaétan Rousse, secrétaire; Lucien Leroux, trésorier et Lucien Courchesne, sentinelle.

Les élections étaient sous la présidence de l'abbé Marcel Ladouceur, Aumônier de l'Union. M. Jean Laroche agissait comme secrétaire d'élections.

## Pas un cadeau, mais un appui!

Il serait facile, profitant de l'esprit des Fêtes et de Noël qui approche, de présenter le prélèvement spécial comme les étrennes que font au mouvement les membres de la C.T.C.C. Ce serait "dans l'esprit du temps" mais ce ne serait pas exact. Ce n'est pas un cadeau que vous demandez le syndicalisme; c'est un appui. Et cet appui, c'est en songeant à vos propres intérêts comme à ceux de la classe ouvrière que vous devez le donner.

## Comment s'y prendre? Faites vite s.v.p.

Comme il s'agit de fonds dont la C.T.C.C. a besoin pour donner plus de vigueur à son action, plus tôt ils seront rentrés dans la caisse, mieux ce sera. Il faut donc choisir le moyen le plus rapide et le plus efficace. En voici quelques-uns:

Plusieurs syndicats choisiront de payer le prélèvement spécial à même leurs caisses. Ces syndicats rendraient service à la C.T.C.C. en versant la somme due le plus tôt possible.

Ce montant pourra être versé en une seule fois ou en versements mensuels ajoutés au rapport adressé au trésorier de la C.T.C.C.

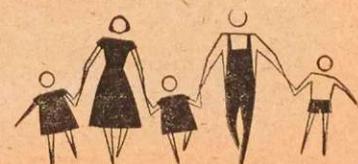
D'autres syndicats devront faire appel à leurs membres directement. Nous savons les difficultés qu'ils rencontreront et nous sommes prêts à coopérer avec eux dans toute la mesure du possible. Voici quelques moyens que nous les incitons à utiliser, si nécessaire:

- Tout d'abord faire une réunion de l'Exécutif pour fixer le meilleur moment pour faire appel aux membres;
- Dans les gros syndicats, réunir avant l'assemblée générale, les chefs de groupes et les délégués de département afin d'obtenir leur coopération;
- Demander l'aide des représentants du Conseil central, des Fédérations ou de la C.T.C.C.;
- S'il vous semble impossible d'obtenir tout le montant du prélèvement d'une seule fois, le diviser

en 5 ou 6 versements. Ainsi de décembre à mai, il peut y avoir six prélèvements de 0.50 qui seront ajoutés aux rapports mensuels adressés au trésorier de la C.T.C.C. (ou 5 de 0.60). Dans le cas des Services publics, on pourra faire 4 prélèvements de 0.50 ou 5 de 0.40;

(e) Lorsque la convention collective vous le permet ou que votre employeur est d'accord, vous pouvez faire faire le prélèvement à la source (déduit de la paye).

Ces moyens ne vous sont indiqués qu'à titre d'exemples. La connaissance de votre milieu et votre imagination peuvent vous en suggérer bien d'autres. Nous avons pleinement confiance que tous les militants syndicaux feront l'impossible pour donner suite à la résolution du Bureau confédéral.



# Deux chansons primées par le jury du concours de la Chanson ouvrière

Il y a quelques semaines, nous avons publié les noms des gagnants du concours de la Chanson ouvrière, organisé par le Service d'Education de la CTCC ainsi que les deux chansons qui ont mérité les deux premiers prix.

L'on sait que les membres du jury étaient MM. Maurice Blackburn, Jean Dupire, Pierre Boucher et Paul Buissonneau.

Cette semaine, nous publions deux chansons qui ont valu, pour leurs paroles, un prix à leurs auteurs. Les deux autres chansons du même genre et également primées, seront publiées, dans une autre édition.

La première chanson intitulée **Le Monde nouveau**, a pour auteur, M. Jean-Paul Robillard, du Syndicat des journalistes de Montréal et l'autre intitulée **Miss Montreal** a pour auteur, Mlle Irma Allard de Montréal:

## LE MONDE NOUVEAU

1  
Devant les travailleurs qui passent  
Bourgeois, patrons, réfléchissez!  
C'est à vous de briser l'impasse  
Si vous n'êtes pas dépassés.

2  
Qui a fabriqué vos richesses  
Sinon le travail de nos mains  
Et si nous faisons la paresse  
Que mangeriez-vous donc demain?

3  
Sans métallos dans l'aciérie  
Sans menuisiers et sans mineurs  
Sans les fermiers dans la prairie  
Où seraient vos carillonneurs?

4  
Pourtant à ce peuple en casquette  
Bâtitteur du monde nouveau  
Vous ne consentez que des miettes  
En faisant claquer des drapeaux.

5  
Le mur vivant de nos poitrines  
Protège la Fraternité  
Debout! exploités qu'on opprime  
C'est l'heure de la Liberté!

### Refrain

Ohé, ouvriers de la terre!  
Le soleil neuf se lève à point  
Et vivent les saintes colères  
Nous serons un comme le poing.

"SPARTACUS"

Concours Chanson Ouvrière 1958

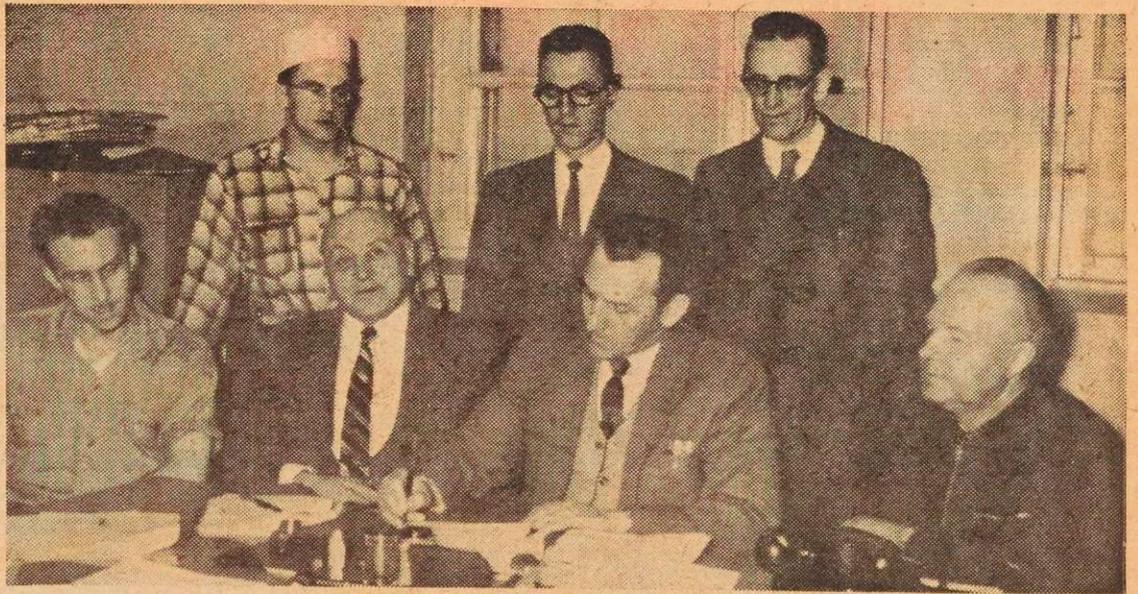
## MISS MONTREAL

1  
Je suis née sur l'autre versant  
Du côté d'Outremont  
Ils sont très riches mes parents  
Ils ont des relations.  
J'ai débuté  
L'hiver dernier  
J'aim' la musique et j'ai mon bac  
Je porte aussi la robe sac  
J'inscris ma candidature  
Avec ma désinvolture  
Parce que j'ai du capital  
Je s'rai élue Miss Montréal.

### II

J'ai du chic de l'élégance  
Et bonn' réputation,  
J'aime l'auto, la romance  
Le sport est ma passion.  
Je suis sténo  
Et dactylo  
J'adore ma mère chérie  
Les petits plaisirs de la vie  
J'inscris ma candidature

(Suite à la page 6)



Lors de la signature de l'entente, à Saint-Bruno (Lac Saint-Jean). De gauche à droite, première rangée: MM. Benoit St-Pierre, président du Syndicat, Léonce Cliche, conciliateur, J.-J. Savard, secrétaire de la Chaîne coopérative, Joseph Bouchard, président de la Chaîne; deuxième rangée: Fernand Duchesne, secrétaire du Syndicat, Robert Auclair, conseiller technique et Lucien Delisle, conciliateur.

# Conventions signées à la Chaîne coopérative

Le Syndicat des employés de la Chaîne Coopérative du Saguenay et la Chaîne Coopérative du Saguenay ont pu enfin s'entendre mercredi dernier le 3 décembre sur les termes d'une convention collective pour les employés payés à l'heure et d'une autre pour les employés de bureau.

Les négociations qui duraient depuis neuf (9) mois et qui avaient failli aboutir à plusieurs reprises à l'arbitrage ont enfin amené la conclusion de contrats collectifs.

Il faut mentionner le travail habile et soutenu des conciliateurs, MM. Léonce Cliche et Lucien Delisle, qui ont tout fait pour amener les parties à s'entendre. Sans leur travail, il est plus que probable que le tout aurait abouti à une impasse. Nous les remercions donc de leur travail fructueux.

Les conventions collectives sont pour une durée d'un an à partir du 1er mai 1958. Les employés obtiennent une augmentation de \$0.05 l'heure rétroactive au 1er mai dernier, une autre augmentation de \$0.05 l'heure rétroactive au 1er novembre dernier et enfin une réduction de deux (2) heures de travail de la semaine régulière avec pleine compensation depuis le 10 novembre 1958.

Ils obtiennent aussi un demi-congé payé additionnel pour un total de six congés et demi (6½), deux semaines de vacances après cinq (5) ans de service. Un employé sera permanent après six (6) mois de service alors qu'il fallait huit (8) mois auparavant.

De plus, le syndicat et la Chaîne se sont entendus pour régler le cas des dix-huit (18) employés qui avaient été suspendus jusqu'au 9 décembre courant. La Chaîne a accepté de reprendre au travail immédiatement ces dix-huit (18) employés sans perte d'ancienneté et sans aucune mention à leur dos-

sier personnel. La Chaîne n'a pas payé cependant les deux (2) jours de travail qu'ont perdus ces employés; le syndicat a alors décidé à l'unanimité de payer ces employés qui avaient mené la lutte pour tout le groupe.

MM. Joseph Bouchard, Jean-Joseph Savard, Ths-Ls Tremblay, Paul-Aurèle

Bouchard, Xavier Fortin et Bertrand Michaud représentaient la Chaîne. Le syndicat était représenté par Me Robert Auclair, MM. Benoit St-Pierre, président du syndicat, Fernand Duchesne, secrétaire, Aurélien Duchesne, Clément Veer, Raymond Girard et Léonidas Dallaire, tous négociateurs.

## Qu'arrivera-t-il

Le capital, c'est du travail et de l'épargne accumulés. Qu'arrivera-t-il le jour où vous ne pourrez plus gagner votre vie? Par l'assurance-vie vous perpétuez le capital que vous représentez pour votre famille. Nous avons une police pour chaque besoin.

## CAISSE NATIONALE D'ECONOMIE

Compagnie mutuelle d'assurance-vie

41 ouest, rue St-Jacques, Montréal (1). VI. 5-3291

# LES COLLETS BLANCS

Résumé des articles précédents: Après une définition sociologique du secteur des "collets-blancs", nous avons retracé les origines des classes moyennes dans le monde et le mouvement de croissance du secteur nouveau au cours du dernier siècle. Nous résumons aujourd'hui l'ensemble des profondes implications pour la vie de la communauté humaine du rythme de croissance observé au cours des dernières décennies, en particulier, pour les divers cadres de la classe moyenne nouvelle. Nous constatons que ce secteur "envahit" littéralement le champ de la vie sociale depuis au delà d'un demi-siècle.

L'examen comparatif de ces diverses statistiques nous amène à conclure:

- 1) globalement, l'évolution de la classe moyenne, au Canada comme aux Etats-Unis, a suivi à peu près le même modèle: secteur traditionnel évoluant à un rythme relativement lent; secteur nouveau évoluant à un rythme qui tient de l'invasion du champ social.
- 2) dans l'ensemble le secteur des professionnels salariés paraît avoir été le groupe le plus dynamiquement en expansion depuis 1870 ou 1890, mais un certain retard, dans la progression, est noté pour le Canada par rapport au groupe américain;
- 3) l'invasion de l'organisation bureaucratique est nettement typique de la totalité: au Canada croissance de 18 fois du secteur isolé entre 1891 et 1951; aux Etats-Unis une croissance de l'ordre de 65 fois entre 1870 et 1940; à Montréal, de 1911 à 1951, la croissance a atteint le niveau de 10, au moins, tandis que la main-d'oeuvre manufacturière croît d'à peine 45%.

Pour les fins de la présente étude, il n'est point besoin de pousser plus loin cette analyse comparative. Le fait de l'invasion du champ social par deux groupes syndicaux de la classe moyenne nouvelle depuis 80 ans est illustré avec une force prodigieuse: les professionnels salariés et le personnel de l'organisation bureaucratique. La mise en place du personnel salarié du secteur commercial, qui est plus ancienne, a aussi été plus lente, mais elle a crû selon un rythme quand même impressionnant, dans l'en-

semble du Canada, justifiant l'attention que les centrales syndicales portent à ce secteur de l'activité économique. Par contre, il est facile de constater que les secteurs non syndicaux de la classe moyenne traditionnelle constituent toujours une force sociale considérable à tous les paliers.

La classe moyenne contemporaine, en résumé, est formée de deux segments distincts:

- a) la classe moyenne traditionnelle, remontant à la source des institutions urbaines médiévales et reposant sur la vitalité des petits ateliers artisanaux à l'origine, mais représentant aujourd'hui les propriétaires, les négociants, les petits marchands et artisans libres, ainsi que les cadres professionnels liés à leur seule clientèle;
- b) la classe moyenne nouvelle, dont les effectifs sont le produit de la révolution industrielle et machiniste du XIX<sup>e</sup> siècle, et dont le trait plus typique est la dépendance du traitement ou salaire: professionnels salariés, intermédiaires administratifs, agents et commis du commerce, agents financiers, opérateurs divers d'instruments comptables et de communications, commis de bureau, dans l'entreprise privée ou l'administration publique, techniciens divers, etc.

Le phénomène le plus typique a été la mise en place envahissante de la classe moyenne nouvelle, à côté des cadres traditionnels et de la nouvelle classe ouvrière. Et c'est précisément dans le cadre de la classe moyenne nouvelle, que le syndicalisme veut pousser plus avant son action d'organisation sociale.

## Deux chansons

(Suite de la page 5)

J'ose tenter l'aventure  
Avec l'appui du club social  
Je s'rai élue Miss Montréal.

III

Les garçons sont tous enchantés  
De m'faire un peu la cour  
Moi je ne suis pas excitée  
J'attends le grand amour  
J'fais des bonbons  
Rue Jean Talon  
J'ai des parents beaucoup d'amis  
Et des voisins qui sont gentils  
J'inscris ma candidature  
Le vot' d'la manufacture  
Me f'ra vivre mon idéal  
Je s'rai élue Miss Montréal.

IV

Je ne suis qu'un' pauvre fille  
Que les hommes ont bafouée  
Avec mes sales guenilles  
J'incite à la pitié.  
Pas de vertu  
Je fais la rue  
Dans mon coeur si malheureux  
Il y a place pour la fleur bleue  
J'inscris ma candidature  
Sans aucune signature  
Même si ce n'est pas loyal  
Je s'rai élue Miss Montréal.

"JENA DELCAU"

Concours Chanson Ouvrière 1958

# Des camionneurs chez le Ministre

Un groupe de camionneurs indépendants, récemment organisés en association professionnelle, ont présenté au gouvernement provincial des réclamations relatives à leur métier.

Victimes de leurs clients, sans lesquels ils ne peuvent s'assurer de

travail et qui abusent trop souvent de leur force pour exploiter les petits propriétaires de camions, ces derniers ont décidé de s'unir et de revendiquer une réglementation publique des taux.

Voici le mémoire qu'ils ont présenté:

Monsieur le Ministre,

Vous avez bien voulu consentir à recevoir les délégués de l'Union des camionneurs de la rive nord du Saint-Laurent, réunis ici pour vous exposer leurs problèmes et les solutions qu'ils envisagent. Nous avons remarqué avec plaisir, M. Har-mégny et moi-même, lors d'une entrevue antérieure, l'intérêt que vous avez manifesté pour eux, ce dont, en leur nom, nous désirons vous remercier.

Comme vous le savez déjà, l'Union des camionneurs groupe la très grande majorité des propriétaires de camions de la catégorie "F" dans sept comtés de la province: Lavolette, Champlain, Portneuf, Saint-Maurice, Trois-Rivières, Maskinongé et Berthier. Cette organisation, bien que fondée tout récemment, est déjà fortement structurée, sur la base des paroisses, dans chacune desquelles un camionneur représente officiellement l'union et s'occupe des affaires de cette dernière sur le plan local.

\* \* \*

L'Union des camionneurs n'est pas le produit du hasard. Depuis longtemps, les intéressés, en butte à des problèmes économiques de la plus grande acuité, cherchent le moyen de sortir de leurs difficultés.

Ils ne peuvent parvenir, dans les circonstances actuelles, à exploiter leur camion d'une façon rentable. Jusqu'à ce qu'ils s'organisent, ils étaient à peu près complètement isolés les uns des autres, et donc sans aucun organisme de représentation et de négociation. Leurs principaux pouvaient, dans une très large mesure, leur imposer des taux d'une injustice souvent criante. Soumis malgré eux à une concurrence extrêmement dure, dont nul n'était en mesure de libérer ni les autres ni soi-même; assujettis par ailleurs aux conditions impossibles que souvent leurs principaux leur faisaient; pressés par les échéances dans le paiement de leurs camions; obligés, à cause de leurs dépenses capitales et d'exploitation, d'accepter d'urgence les plus bas prix, les camionneurs se trouvaient et se trouvent encore placés dans une situation dont le précarité est le caractère dominant. C'est ainsi, par exemple, que des taux de \$2.30 l'heure, pour le transport de bois de pulpe à l'alde d'un camion de 3 tonnes, ne sont pas rares. Sont très répandus aussi des taux de l'ordre de \$3.50 l'heure pour du transport de matériaux par des camions de 4 et même de 5 tonnes. Il saute aux yeux qu'un état de choses semblable est injuste, déraisonnable et de nature non seulement à conduire les exploitants à la ruine mais également à nuire à une saine

organisation du transport. Il doit exister certainement un point de juste équilibre, dans les prix, grâce auquel on pourrait sauvegarder les légitimes intérêts des commettants, d'une part, des exploitants, d'autre part, et du public en général.

L'association que nous représentons fut fondée à la demande des camionneurs eux-mêmes, et la rapidité avec laquelle elle fut organisée indique nettement l'acuité des problèmes auxquels ils font face et l'intensité du désir qu'ils ont de les résoudre.

\* \* \*

Une fois l'Union des camionneurs constituée, la question s'est posée de savoir par quels moyens les membres de l'Union pourraient atteindre les fins qu'ils se proposent. Sans doute pourraient-ils, par l'obtention de conventions collectives avec des principaux, arriver à leurs buts dans une certaine mesure. Cependant, cette méthode ne permettrait d'espérer de résultats que dans une partie des cas et elle serait susceptible d'entraîner des conflits que l'Union veut chercher à éviter si possible, désirant plutôt améliorer le sort de ses membres par une réglementation d'ordre public, pourvu que celle-ci naturellement, remplisse les exigences de justice auxquelles les camionneurs sont en droit de s'attendre.

C'est dans cet esprit que les camionneurs ont décidé de se prévaloir de la loi de la Régie des transports, bien qu'ils ne soient pas obligés par celle-ci de recourir à ses dispositions.

Nous vous avons transmis déjà, monsieur le Ministre, une énumération des genres de camionnage auquel se livrent les intéressés, ainsi qu'une liste des taux qu'ils estiment équitables. Vous avez constaté qu'il s'agit d'un transport tombant sous le coup de l'article 33 de la loi. Cet article prévoit que les articles 30, 31 et 32 de la même loi ne s'appliquent pas pour ce transport: les propriétaires concernés ne sont pas tenus d'obtenir un permis et de fournir le service. Cependant, l'exception dont il s'agit est limitée à ces articles, et le reste de la loi peut s'appliquer à tout genre de transport tombant sous l'effet des termes généraux de ladite loi.

En vertu des articles 14, 19, 22, 34, en particulier, la Régie peut recevoir la déclaration des intéressés touchant les taux qu'ils exigent et émettre une ordonnance à l'effet de rendre lesdits taux obligatoires dans un territoire déterminé pour le camionnage visé.

Il nous fait plaisir de vous informer que l'Union des camionneurs de la rive nord du Saint-Laurent à l'intention d'user

de la procédure que je viens de décrire. Ce sera, croyons-nous, une des premières fois, sinon la première, que des camionneurs faisant ce genre de transport se présenteront devant la Régie aux fins mentionnées il y a un instant. C'est que, pour la première fois aussi, de tels camionneurs se trouvent réunis dans une association qui s'est orientée de ce côté. Auparavant, ils n'étaient que des personnes isolées, et comme ils n'étaient pas tenus d'obtenir un permis de la Régie, ils ne pouvaient guère, vu leur isolement professionnel, se prévaloir efficacement de ses dispositions générales.

\* \* \*

Vous aurez constaté, monsieur le Ministre, à la lecture du court mémoire que nous vous avons déjà adressé, le caractère mesuré des taux que les camionneurs considèrent comme justes et raisonnables. En ce qui concerne le gravier, la pierre, l'asphalte, le sable et la terre, ils sont presque entièrement conformes aux taux publiés récemment par le Ministère de la voirie pour l'exécution des contrats relevant de ce dernier. Le Ministère de la voirie, par ces nouveaux taux, a de lui-même et de son plein gré ouvert la voie aux rajustements que notre union se propose de demander. C'est sur cet exemple que nous avons décidé de nous orienter. En ce qui concerne les travaux de voirie, l'ordonnance que nous recherchons n'aurait rien à y voir, ils en seraient exceptés, mais notre requête, qui visera dans le même genre de transport, les contrats autres que ceux de la voirie, s'inspire presque exactement de ce que le Ministère de la voirie, pour ses propres fins, a déjà voulu ordonner.

Le même sens de la mesure a inspiré la fixation des taux pour le transport du bois de pulpe et du bois de construction. Nous serons en mesure de justifier pleinement nos positions à cet égard devant la Régie.

Le transport dont il s'agit relève de la compétence de votre Ministère, et vous savez jusqu'à quel point ce genre de camionnage, faute de réglementation, est peu satisfaisant pour ceux qui, malgré tout, doivent compter sur lui pour gagner leur vie. Nous sommes certains, monsieur le Ministre, que vous avez appris avec bonheur que le secteur en question, dans les comtés mentionnés, demandera enfin cette réglementation. Nous tenions à vous en informer, parce qu'il s'agit d'une partie importante du transport public et parce que nous sommes assurés que tout ce qui concerne ce domaine ne saurait recevoir de votre part qu'une attention bienveillante.

# Shocking Conditions Exposed by Prominent Clergyman

In a recent editorial under the heading "The Good Old Days" published in the "Sign" and written by the editor, the Reverend Ralph Gorman, C. P., some shocking revelations were made by the writer of conditions in the United States before the advent of unions and the labor movement. We publish in part the editorial as it appeared in the "Sign":

"Occasionally we read a speech delivered before a Chamber of Commerce or National Manufacturers Association group in which the speaker expresses nostalgia for the good old days. It soon becomes evident that he means the good old days before strong unions, before the income and corporation tax, and before the government started "sticking its nose" into business."

"We often wonder if the speaker really knows what he's talking about. We wonder if he knows anything about what happened in this country prior to his own school days." "What was it really like in those "good old days" at least for anybody but the rich? What was it like to be an ordinary workingman say about mid-nineteenth century or even about 1900?"

It wasn't an easy life. In fact, it bore a close resemblance to slavery. Here are a few examples. And they are characteristic, not exceptional.

In mid-nineteenth century, New England mill workers labored 75 hours a week for less than \$1.50, and each had to operate four looms. A Holyoke mill manager found his employees "languorous" because they had taken breakfast, so he ordered them to come to work before breakfast. Another manager remarked: "I regard my work people just as I regard my machinery." "So long as they can do my work for what I choose to pay them, I keep them, getting out of them all I can."

The principle followed was to pay workers just enough to maintain sufficient strength to continue working.

A short time later, conditions got even worse. Whole families labored in the mills 12 to 14 hours a day for three to four dollars per worker. Children worked from five in the morning until eight at night, with a half-hour for breakfast and a half-hour for dinner for six days a week in filthy surroundings.

In the 1850's the "New York Times" and the "New York Tribune" estimated \$11.00 a week as the minimum expenditures for rent, fuel, food and clothing for a workingman's family. Horace Greeley stated that: "the average earnings of those who lived by simple labor in

our city—embracing at least two-thirds of our population—scarcely if at all exceed one dollar per week for each person subsisting thereon".

And it would require a volume to describe the slums in which these workers lived. Conditions had not improved much by 1900. Unskilled workers averaged about a dollar and a half a day. Nearly 6½ million workers were idle at least part of the year and therefore without income. In the garment shops of Boston, women earned from \$3.00 to \$5.00 a week and women sewing at home 30 to 40 cents a day.

At this time the working day averaged ten hours a day six days a week. More than a quarter of the boys from ten to 15 were gainfully employed at an age when all of them should have been in school. For both children and adults standards of safety were practically nonexistent.

How were they making out on the right side of the tracks at this time?

In 1900, Andrew Carnegie got 23 million dollars (tax free in those days) from his steel company alone. The

Morgans, the Astors, the Goulds, the Rockefellers, and other robber barons of the era were taking in money so fast their greatest difficulty was to spend it. They tried to outdo one another in building palatial residences and country villas and in a gaudy display of their riches. The papers at the time referred casually to Mr. Gould's \$500,000 yacht, Mr. Morgan's \$100,000 palace car, and to Mr. Vanderbilt's \$2,000,000 home with its \$50,000 paintings and \$20,000 bronze doors. One millionaire had a bed of carved oak and ebony, costing \$200,000.

Another decorated his walls with enamel and gold at a cost of \$65,000 and George Gould slept in a bed priced at \$25,000.

This was in the U.S.A. when there were no unions, or a few weak unions, no income taxes and no government "interference in business".

Nobody would want to go back to that—not even the glib orators before managerial groups.

What they need is a little knowledge of the social and economic history of the United States.

## Grievances Regulated Much Faster at Arvida

A collective labor agreement signed in September 1957 between the National Union of Aluminum Workers of Arvida C.C.C.L. and the Aluminum Co. of Canada awarded many new advantages to the workers both monetary and non-monetary and in addition the clause covering the grievance procedure has proven more rapid and efficient.

Although every grievance has not been regulated more and more the application of the contract is being respected and a great number of grievances have been settled. Recently, the union at Arvida compiled an interesting survey taken from records which showed that from October 1, 1957, until October 1, 1958, a record of 592 grievances were handled. Among this number of grievances 154 were regulated or withdrawn in the first steps of adjustment.

This amounts to a total of 746 grievances handled by the union in one year. By these figures it is easy to imagine the enormous amount of work involved by the grievance committee for the regulation of these grievances.

And step by step as the grievance presentation procedure takes shape these complaints will be settled with speed and facility.

## ROBERVAL

## Hospital Employees Gain \$9.00 Weekly Increase

We have been informed by Jacques Archambault, technical councillor for the C.C.C.L. Federation of Services that a new collective labor agreement has been signed between the Patronal Association of Hospital Services of Quebec, Inc., representing

the Hotel Dieu Hospital of St. Michel de Roberval and the National Nurses' Union of this institution.

The new labor agreement provides for retroactivity from April 1, 1958 the date the previous contract terminated and will re-

## L'ACTUALITÉ

## dans les

## CHANTIERS MARITIMES

### Sujets d'intérêt pour les syndiqués de Canadian Vickers

#### Souhaits de Noël

Un avis qui a été affiché sur les chantiers de la Canadian Vickers précise que toute activité cessera du 24 décembre au lundi 5 janvier 1959 à cause des vacances des fêtes. Les employés recevront leur enveloppe de paie mercredi, le 24 décembre aux lieux ordinaires. Ceux qui désirent obtenir leur deuxième enveloppe de paie doivent s'adresser aux bureaux de la compagnie, le 2 janvier, entre 8.30 a.m. et midi.

#### La fête de Noël

L'horaire des différentes célébrations à l'occasion de Noël a été fixé. Le party de la division de la marine aura lieu le samedi, 20 décembre, de 9.30 à midi; celui du département des services et du magasin aura lieu le même jour, de 1.30 p.m. à 4.30 p.m. Ces fêtes ont toujours été populaires auprès des travailleurs et de leurs enfants qui reçoivent des cadeaux et des souvenirs. Les employés peuvent réserver leurs billets en s'adressant à leurs contremaîtres. Ceux qui n'ont pas encore été rappelés au travail recevront leurs billets

par la poste.

Assemblée du comité des griefs  
Le comité des griefs de l'union vient de se réunir pour étudier certains griefs soumis par les employés. Une rencontre a été prévue entre les représentants du syndicat et ceux de la compagnie pour trouver une solution à ces différends.

#### On parle de ballon-balai

Des rencontres préliminaires viennent d'avoir lieu entre différents organisateurs de clubs de ballon-balai en vue de former une équipe représentant la Canadian Vickers dans la ligue en formation à Montréal. A cause de la période des fêtes, on a remis au début de janvier la tâche de former un club représentatif.

#### Avis aux membres

L'assemblée régulière du syndicat qui a lieu le troisième lundi de chaque mois, a été remise à une date ultérieure, par suite d'une décision de l'Exécutif du syndicat. S'il devient nécessaire de tenir une assemblée spéciale avant le mois de janvier prochain, tous les membres seront convoqués par la poste.

## AT CANADIAN RESINS AND CHEMICALS

## Long Wait for Naming of Tribunal President

A second protest by the National Union of Plastic Workers of Shawinigan has been registered against the delay of the Minister of Labor to name a president of an arbitration board set up to settle a dispute between the union and Canadian Resins and Chemicals.

Union Business Agent Guy Beaudoin told Le Travail that the nomination of a president of the arbitration tribunal has

main in force for a two-year period.

The nurses in the employ of the institution will receive a weekly salary boost of \$7.00 for the first year of the agreement and another \$2.00 from April 1 1959.

Newly hired nurses will receive a minimum salary of \$200.00 a month from April 1 and this will rise to \$242.66 after two years service from next April 1 the minimum will increase to \$208.00 a month until it reaches \$251.53 after two years service.

Mr. Archambault told Le Travail that negotiations were conducted in a remarkable atmosphere of understanding and courtesy.

Although the salary level could not be termed ideal the improvements obtained when the new contract went into force represent an admirable effort on the part of hospital authorities and the Patronal Association acting for the hospital.

been delayed since the beginning of September, and nothing seems to hasten the appointment by the Minister of Labor.

The union's telegram wired to the Labor Minister said the long delay is not justified and is causing great prejudice to the workers who will have greater retroactivity to claim when the final regulation is made.

In addition, Mr. Beaudoin said that the workers have an interest to conduct the arbitration proceedings with Shawinigan Chemicals and Canadian Resins and Chemicals.

The first possesses the second while the latter depends on the mother company to furnish certain materials.

Mr. Beaudoin said that he does not confirm that in a case where there would be advantages for the company to conduct the two arbitrations at the same time, that of Canadian Resins as well as Shawinigan Chemicals that they would agree with the unusual delay.

The arbitration sentence covering Shawinigan Chemicals should be rendered this month.

# Royal Commission Greatly Interested in CCCL Brief On Commodity Prices

The C.C.C.L. brief presented to the Royal Commission holding hearings on prices of food commodities created great interest for the members of the Commission who lent a sympathetic ear to union representatives who were questioned for over an hour.

The brief, which suggested that a system of arbitration be set up to investigate unjustified price increases of food commodities was favorably received by the Commission members.

From the beginning, the Commissioners showed unusual interest in the suggestions contained in the brief and presented by a delegation of C.C.C.L. officers composed of Messrs. Roger Mathieu and Jean Marchand, general president and secretary of the C.C.C.L. respectively as well as Gerard Pelletier, director of external relations.

Members of the Royal Commission wished to ascertain if arbitration of prices would replace the concurrence as a regulating force of the economy.

Mr. Jean Marchand who replied to the questions of the Commissioners said that the C.C.C.L. in no way wanted the elimination of concurrence, but on the

contrary, the brief specified that the concurrence would act as a substitute.

"The proof" he said "is that we exclude from a system of arbitration on prices, farmers and retail merchants for the reason that in these two sections we believe in a role of concurrence, while in other sections we know that concurrence destroys itself and leads almost fatally to the concentration of commerce and to arbitral fixing of prices".

These first questions were asked by Cameron Drummond who replaced Mr. Clive Kidd. The latter pointed out different briefs which contained certain contradictions by pretending that concurrence substituted in retail commerce while others said that concurrence did not exist any more.

To this, Mr. Marchand replied that inquiries conducted showed insufficient information for adequate disposition.

Nearly all other questions posed were not in accord with the C.C.C.L. project. For his answer, the general secretary of the C.C.C.L. utilized the analogy of salary arbitration that face union demands, and underlined that if it were possible to arbitrate salaries and all differences in trades and occupations it certainly was possible to arbitrate prices, even if serious difficulties were present.

The evidence of Commissioner McKichan should be quoted here: "Many people" he said "insisted that the Commission recommend that the public be informed that they be educated by furnishing them with information on commerce and prices".

"But you are the first to propose a system which would provide constant relations with public opinion".

"And I would like to tell you, for my part, that this greatly interests me".

## SHIPYARD NEWS & VIEWS

### Christmas Holidays

A company announcement has been posted throughout the yard and shops advising employees that the plant will close down on December 24 and re-open on Monday January 5, 1959 for the Christmas and New Year's Holidays.

Employees will receive their pay envelopes on Wednesday December 24 at the usual time and at their respective pay stations.

Workers who wish to pick up their second weeks pay may do so by calling at the office on January 2 from 8.30 a.m. until 12 noon.

### Christmas Parties

Dates have been fixed for the annual Christmas Tree Parties. The Marine Division will hold their party on Saturday December 20 from 9.30 a.m. until 12 noon. The party for the Services and Stores Department will occur the same day from 1.30 p.m. until 4.30 p.m.

These Christmas parties which are held annually have always proved a huge success and the kiddies are given toys, souvenirs

and all the ice cream they can go away with.

All workers who are now on the job may secure tickets from their foremen and those who have not been recalled to work will receive theirs by mail.

### Grievance Meeting

The grievance committee of the union are checking and revising grievances which they have received from the employees recently. A meeting will be arranged with the company for the regulation of these grievances. When a date for the meeting has been decided upon this column will keep members advised.

### For broom ball devotees

Organizers of broom ball have been meeting and making preliminary steps for the launching of a broom ball team to represent Canadian Vickers and which will form part of the Montreal Broom Ball League.

Due to the closeness of the holiday period it was decided to meet again the beginning of January to complete details of the setting up of a team. This column will keep readers posted on the happenings of this meeting.

## Cost of Living Rises to an All-Time High

Canada's living costs have bounced to an all-time high, weakening consumer buying power and adding to inflationary pressures.

Last week, the Dominion Bureau of Statistics reported that the consumer price index, measuring stick for living costs, soared November 1 to a record high of 126.3, up three tenths of a point from 126 on October 1 and a three point rise over November 1, 1957.

It was the fourth straight monthly increase in the index. And while all these Canadian increases were being recorded, the United States retail price scene were relatively calm. American living costs have remained unchanged for three consecutive months.

Still ahead in Canada are the implications of the percent freight rate increase granted two weeks ago and higher telephone rates in Quebec and Ontario as well as a rise in wholesale prices.

These may dig a higher hole in the consumer's pocket. Increases were virtually felt in every sphere of consumer buying from bananas to haircuts, the Dominion Bureau of Statistics reported.

Significant also was the fact that industrial workers were finding their earnings dribbling away.

Average industrial wages totalled \$66.67 in the week ending September 1 down from the high of \$68.05 on June 1, 1956.

These official Government figures on the terrific rise in living costs and the loss in industrial wages are a strong argument for higher salaries for the workers.

Their high salaries mean high overhead for the company, the Federation continued, so low wages have to be paid to other workers.

The workers were subsidizing the company by accepting low wages, Picard continued, and the government should take over the subsidy so that decent wages could be paid without losing the professional experts.

Failing a subsidy, the company should be brought under public ownership, the telegram stated.

The 200 workers on strike are asking wage increases of 35 cents hourly.

They rejected all three reports of an arbitration board.

The chairman recommended ten cents hourly for two years, retroactive to last May 1; the company nominee said the men should get a nickel hourly increase effective when the contract is signed; and the union nominee recommended nine per cent retroactive to last January 1 and another nine per cent effective next January 1; part of the increase to compensate for a work-week reduction from 43 to 42½ hours.

The company, the union said, is taking advantage of severe local unemployment to resist demands.

## Marine Industries Workers Get 27-Cent Hourly Boost

Employees of Marine Industries accept the terms for a labor contract which gives them benefits of 32 cents an hour over a two-year period.

Marine Industries Limited normally employ near 3,000 employees who are represented by a local union affiliated to the C.C.C.L. National Metal Trades Federation.

Mr. Picard, president of the Federation, told Le Travail that the agreement provides for an increase of 27 cents an hour in wage rates which include compensation for the reduction in work week hours from 42½ to 41½.

With the signing of the new labor contract the employees will receive a 10-cent hourly wage boost, of which about five cents will be compensation for the shorter work week hours.

A part of the increase, about five cents will be retroactive from last August 1, the expiration date of the previous collective labor agreement.

In August 1959 another 10-cent hourly wage increase will

be given the workers and finally a third wage hike will be paid the employees in August 1960.

Mr. Picard said that with these increases the salary scales with the exception of certain tradesmen will vary from \$1.52 to \$2.02 an hour.

And in addition to these increases in wage rates, the employees will receive marginal benefits valued at five cents an hour.

## CCCL Asks Federal Subsidy For Sorel Industries

MONTREAL (CPA) — The National Metal Trades Federation (CCCL) has asked for a federal subsidy for Sorel Industries Limited whom it is striking.

The subsidy was requested

in a telegram from Federation president Gerard Picard, former president of the CCCL, to Labor minister Starr and Defence Production minister O'Hurley.

The Federation has 200 men

on the picket lines to back up wage demands.

The company, according to the telegram, employs about 200 professional men — engineers, technicians, chemists and administrators — working on defence projects.